

Rapport de la commission des finances sur le

Préavis No. 40/25

Demande d'un crédit de CHF 255'200.pour la réfection de la zone de vie, de la charpente et de la toiture du Chalet de Poêle Chaud situé sur la parcelle No. 355B à Gingins

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commune de Crans est propriétaire du chalet d'alpage de Poêle Chaud, situé sur la parcelle n°355 de la Commune de Gingins. La Commune de Crans a mandaté le bureau Bernard Schenk SA pour réaliser une étude et un projet pour la réfection du chalet. Cette étude s'est déroulée en plusieurs étapes. A savoir les réparations urgentes destinées à assurer la pérennité du bâtiment (réalisés en 2024) puis les travaux qui font l'objet de ce préavis, à savoir la remise en état de la charpente, de la toiture, de la zone de vie et de la cheminée du poêle.

Les objectifs de ce projet sont donc les suivants:

- Réaménager l'intérieur du chalet de façon à pouvoir accueillir à nouveau du public, sans confort, mais de façon salubre.
- Effectuer une réfection partielle de la charpente et complète de la toiture. Y compris du système de récupération des eaux de pluies.

Ces travaux sont considérés comme de l'entretien et ils ne nécessitent en principe pas de demande d'autorisation particulière. Il conviendra néanmoins de prévenir la Commune territoriale de ces travaux et de s'assurer auprès du Canton que les procédures sont bien respectées et que ces travaux sont éligibles pour d'éventuelles subventions.

La commission des finances a discuté avec M. Henrioux et ne conteste pas le bien fondé de ses réparations urgentes d'entretien et la préservation de ce patrimoine immobilier. Le montant de l'investissement est couvert par la trésorerie. Néanmoins, il est dommage d'entreprendre ces travaux sans rendre cet endroit plus convivial et habitable. La Cofin regrette qu'une discussion sur la viabilité, l'utilisation et la location du chalet n'ait pas été entreprise.

En conclusion, la commission des finances recommande à une majorité de 6 voix contre 1 d'accepter le préavis No 40/25,

- a) d'accorder un crédit de CHF 255'200.- pour la réfection de la zone de vie du chalet de « poêle chaud »
- b) de porter le montant de CHF 255'200.- en augmentation du compte 9141.02.
- c) d'amortir la somme de CHF 255'200.- (montant net à dépenser par la Commune) sur 30 ans, soit CHF 8'500.- par année.

Crans, le 28 avril 2025

Pour la commission des finances
Jean-Daniel Aubry (rapporteur)
René Bautz
Thomas Dislich
Neslihan Kurz
Eliane Gandillet
Marc-Henri Barrail
Antoine Amiguet